



FACSIMILE COMMUNICATION

✓ URGENT

NORMAL

ROUTINE

À : **Fournisseurs**  
De : SERVICE PATRIMOINE/APPROVISIONNEMENT CRM  
Réf dossier **01/CRM/CRQ-IFTAR  
RAMADAN/21**  
Date : 30 Mars 2021 N° de pages :5  
Sujet : **Appel d'offre ouvert pour la fourniture de Kits alimentaires (Riz gambiaka blanc long, petit mil non décortiqué, Sucre blanc en poudre, Lipton N°1, Huile végétale raffinée)**

**Si vous ne recevez pas toutes les pages, SVP nous contacter immédiatement. Merci.**

**APPEL D'OFFRES  
POUR LA FOURNITURE DE KITS ALIMENTAIRES (Riz gambiaka blanc long, petit mil non décortiqué, Sucre blanc en poudre, Lipton N°1, Huile végétale raffinée))**

La Croix-Rouge Malienne (CRM) en partenariat avec le Croissant Rouge Qatari (CRQ), co-exécute un projet dénommé « iftar ramadan 2021 », pour répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations les plus vulnérables du district de Bamako pendant le mois de ramadan 2021.

Dans le cadre de cette réponse d'urgence, la CRM vous demande de bien vouloir soumettre votre meilleure offre pour fournir les kits de denrées alimentaires repris dans le tableau ci-dessous,

Besoins en denrées alimentaires 1020		
N° ordre	Description	Quantité
1	Riz Gambiaka long bonne qualité emballé en sac de 25 kg	1020
2	Petit mil non décortiqué emballé en sacs de 35 kg	1020
3	Sucre blanc en poudre emballé en sac de 5 kg	1020
4	Thé Lipton N°1 en paquet de 100 unités	1020
5	Huile végétale raffinée enrichie en vitamine A en bouteille de 5 litres	1020

**Exigences de qualité :**

- 1- Riz : de type Gambiaka blanc long
- 2- Petit mil non décortiqué
- 3- Sucre en poudre blanc
- 4- Thé Lipton N°1 en paquet de 100unités
- 5- Huile végétale enrichie en vitamine A

## Obligations du fournisseur

- Livraison de la quantité contractuelle des kits alimentaires au siège de la Croix-Rouge Malienne à Djélibougou conformément au calendrier de livraison.
- Obligation de remplacer les kits alimentaires non adéquats par d'autres qui devront également être vérifiés par les agents de la CRM

## Exigences logistiques pour le fournisseur :

- Capacités de livraison des kits alimentaires à l'adresse indiquée par la CRM dans les délais requis par le calendrier de distribution.
- Tout kit alimentaire doit être convenablement disposé pour un transport par camion et doit résister aux différentes manutentions et conditions de transport.

## Exigences techniques pour le fournisseur :

- Les Kits alimentaires doivent répondre à la qualité indiquée par la description technique de cet appel d'offre

## Exigences administratives et Documents et certificats requis pour le fournisseur :

- Reçu et attestation de paiement de la cotisation INPS en cours de validité
- La copie du numéro d'identification fiscale
- La copie du Registre du Commerce
- Certificat de non-Faillite ou de non-Liquidation
- La copie de l'attestation de paiement de la TVA en cours de validité
- Attestation d'expérience de travail dans la vente des denrées/kits alimentaires exprimée (avec ONG, Nations Unies, Gouvernement, etc.).

## Prix et cotations afférentes :

Tous les coûts en toutes taxes comprises rendus CRM doivent figurer dans l'offre sur la base du prix unitaire des produits, prix total des produits

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs. La CRM ne paie que le montant correspondant à la valeur de la quantité contractuelle des kits alimentaires, soit 1020 sacs de 25 kg de riz gambiaka, 1020 sacs de 35 kg de petit mil non décortiqué, 1020 paquets de 100 unités de Lipton N°1, 1020 sacs de 5 kg de sucre blanc en poudre, 1020 bidons de 5 l d'huile végétale enrichie en vitamine A. **Les prix doivent inclure toutes les taxes.**

## Solutions de rechange :

Des spécifications non-conformes/différentes ne seront pas acceptées.

## Echantillons :

Exigés pour tous les articles

## Inspection et acceptation

Le fournisseur est responsable de la quantité et de la qualité des denrées alimentaires livrées selon les spécifications agréées.

Une inspection, qualitative et quantitative, sera effectuée sur le point d'achat ou le lieu de livraison par les agents mandatés par la CRM

Le paiement et la livraison de la marchandise ne seront programmés qu'après résultats positifs de l'inspection des denrées.

En cas de livraison de denrées alimentaires ne répondant pas aux critères de cet appel d'offre, le fournisseur aura l'obligation de les remplacer.

**Devise :**

Toutes les offres doivent être données en FCFA (XOF)

**Incoterm / transport :**

Rendu (livré) au siège de la CRM sis à Djélibougou Route de Koulikoro Rue 261 Porte 02 en face de l'EDM

**La livraison :**

La totalité des kits alimentaires doit être livrée en bonne qualité et quantité. Une fois que le contrôle est effectué, un bon de réception sera délivré au fournisseur.

**Clause de Dommages et de Liquidation :**

En cas de retard de livraison constaté, une pénalité de 1/1000 par jour ouvrable sera appliquée sur le montant total du marché. Ce montant sera déduit du montant à payer au fournisseur.

**Paiement :**

Lors de la livraison, le fournisseur devra remettre le bordereau de livraison dûment acquitté ainsi que la facture définitive et une copie du bon de commande. Le paiement se fera dans les 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture et des documents confirmant la prestation.

**Validité :**

La validité de votre offre ne doit pas être inférieure à **3 mois**.

**Clause du tout ou rien :**

Nous nous réservons le droit d'accepter le tout ou une partie de votre offre. Le contrat ne sera pas nécessairement attribué au fournisseur ayant soumis l'offre la moins-disant.

Si votre offre est acceptée, nous vous demanderons de signer et de renvoyer le contrat confirmant votre acceptation de nos conditions générales d'achat.

**Procédure de sélection :**

Les soumissionnaires doivent démontrer que les exigences ont été pleinement comprises et que le dossier de soumission puisse respecter toutes les exigences requises. Lors de l'ouverture des soumissions, la CRM procédera à un examen préliminaire des offres et Il pourra rejeter au cours de cet examen préliminaire toutes soumissions qui ne respecteront pas les conditions fixées dans le présent AO, sans autre consultation du soumissionnaire concerné.

Les offres seront évaluées sur la base de l'offre la moins disante à la suite de la revue des offres administratives, techniques et financières suivant le processus ci-dessous.

- Evaluation administrative qui déterminera les offres admissibles pour l'évaluation technique
- Evaluation technique pour déterminer les offres admissibles à l'évaluation financière
- Evaluation financière qui prendra en considération les délais de livraison

**Conditions de soumission des offres :**

Les fournisseurs intéressés doivent présenter leur dossier dans une enveloppe scellée avec la

**Mention DAO 01/CRM/CRQ-IFTAR RAMADAN/21 « Offre pour les Kits alimentaires Iftar Ramadan 21 »**

au plus tard le 09 Avril 2021 à 12h dans le bureau du Service Patrimoine et Approvisionnements de la CRM. Le dépouillement aura lieu le 12 Avril 2021 à 09 h dans le bureau de la CRM.

**Adresse des lieux de dépôts des dossiers :**

Bureau National de la Croix-Rouge Malienne, CRM, Rue 261 Porte : 02, Djélibougou Route de Koulikoro Bamako-Mali.

**Veillez noter qu'aucune information de prix ne doit apparaître à cette page.**

**N.B. Nous vous saurions gré de nous soumettre votre offre sous plis scellé, sinon elle ne sera pas prise en considération**

## ANNEXES SUR LES CONDITIONS D'EMBALLAGE

Le présent cahier des prescriptions spéciales est relatif aux conditions qualité/quantité et à l'emballage des kits de denrées alimentaires :

- 1- **SPECIFICATIONS DU RIZ GAMBIAKA** (Mille-vingt (1020) sacs de **Vingt-cinq (25)** kilogrammes de riz « Gambiaka » ;
  - Issu des récoltes de l'année 2019 à 2020,
  - Grain long et blanc 90%,
  - Grains brisés Maximum 10%,
  - Tolérance Maximum 0,01% en matières étrangères constituées par des substances végétales non comestibles, et qu'elles ne soient pas toxiques,

### Emballage :

- En kit de 25 kilogrammes net. La tolérance acceptée vis-à-vis du poids moins que la demande par sac est de zéro pour chaque sac.
- Les sacs, en propylène soigneusement cousu.
- Tous les sacs seront neufs, propres, secs, non endommagés et ne seront pas fabriqués à partir de matières recyclées. Aucun sac recyclé ou de seconde main ne sera accepté. Chaque sac sera fermé, à chaque extrémité, par une double couture.
- Les sacs, après ensachage, devront pouvoir supporter une chute de 1,50 mètre de hauteur, et ceci sans dégradation. Les sacs seront scellés et imperméables.
- Une quantité de sacs vides correspondant à 3% de la quantité de sacs commandés sera fournis gracieusement par le fournisseur au client, afin de permettre le ré ensachage des sacs éventuellement endommagés durant le transport.

## **II- SPECIFICATIONS DU PETIT MIL NON DECORTIQUE** (Mille-vingt (1020) sacs de **Trente-cinq (35)** kilogrammes de mil de bonne qualité ;

- Issu des récoltes de l'année 2019 à 2020 ;
- Tolérance Maximum de 01% pour les grains étrangers ou parties de grains étrangers comestibles,
- Tolérance Maximum de 0,01% en matières étrangères constituées par des substances végétales non comestibles, et qu'elles ne soient pas toxique ;

### Emballage :

- En kit de 35 kilogrammes net. La tolérance acceptée vis-à-vis du poids moins que la demande par sac est de zéro pour chaque sac.
- Les sacs, en propylène soigneusement cousu.
- Tous les sacs seront neufs, propres, secs, non endommagés et ne seront pas fabriqués à partir de matières recyclées. Aucun sac recyclé ou de seconde main ne sera accepté. Chaque sac sera fermé, à chaque extrémité, par une double couture.
- Les sacs, après ensachage, devront pouvoir supporter une chute de 1,50 mètre de hauteur, et ceci sans dégradation. Les sacs seront scellés et imperméables.
- Une quantité de sacs vides correspondant à 3% de la quantité de sacs commandés sera fournis gracieusement par le fournisseur au client, afin de permettre le ré ensachage des sacs éventuellement endommagés durant le transport

## **III- SPECIFICATIONS DU SUCRE BLANC EN POUDRE** (Mille-vingt (1020) sacs de **Cinq (05)** kilogrammes de sucre :

- Sucre blanc en poudre issu de la canne,
- Tolérance de 00% en matières étrangères.

### Emballage :

- En kit de 05 kilogrammes net. La tolérance acceptée vis-à-vis du poids moins que la demande par sac est de zéro pour chaque sac.

- Les sacs, en propylène soigneusement cousu.
- Tous les sacs seront neufs, propres, secs, non endommagés et ne seront pas fabriqués à partir de matières recyclées. Aucun sac recyclé ou de seconde main ne sera accepté. Chaque sac sera fermé, à chaque extrémité, par une double couture.
- Les sacs, après ensachage, devront pouvoir supporter une chute de 1,50 mètre de hauteur, et ceci sans dégradation. Les sacs seront scellés et imperméables.  
Une quantité de sacs vides correspondant à 3% de la quantité de sacs commandés sera fournis gracieusement par le fournisseur au client, afin de permettre le ré-ensachage des sacs éventuellement endommagés durant le transport

#### **IV SPECIFICATIONS DE L'HUILE VEGETALE ENRICHIE A LA VITAMINE A Mille-vingt (1020) bidons de Cinq (05) litres d'huile végétale raffinée et enrichissement en vitamine A.**

- Coloration très claire,
- Emballage transparent et hermétiquement fermés par un bouchon de sécurité.
- Cholestérol Maximum 4% de la teneur totale en stérols,
- Tolérance pour autres additifs autorisés par les contrôles de consommation,
- Date de production 2020 à 2021,
- Date limite de consommation Minimum 1 an.

#### **Emballage :**

- En kit de 05 litres.
- Bidons en plastique de qualité alimentaire (fabriqués à partir de matières plastiques non recyclées) hermétiquement fermés par un bouchon de sécurité.
- **Imperméabilité** : pas de coulure sous une pression d'empilement.
- Tous les emballages doivent résister aux multiples manutentions et aux empilages jusqu'à la destination finale.
- **Marquage** :
- Sur chaque bidon le marquage doit indiquer la description du produit, la quantité, l'origine, la date de production et la date d'expiration.

#### **V-SPECIFICATIONS DU THE LIPTON N°1 Mille-vingt (1020) paquets de Cent (100) unités**

- Date de production 2020 à 2021,
- Date limite de consommation Minimum 1 an.